



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 131521

Texte de la question

M. Michel Grall attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la situation de l'hôtellerie familiale tant au regard des obligations de travaux de sécurité que de classements des hôtels. En effet, ces petites entreprises familiales restent un secteur économique fragile, et le poids financier des travaux de remise aux normes incendies ou classement des hôtels, est plus difficile à assumer pour cette catégorie. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quels sont les mesures et délais pouvant être envisagés, afin de permettre à cette catégorie de petites entreprises de faire face à ces obligations de travaux.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131521

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2641

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)